



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Lorsque vous partez en congés, *même en dehors des vacances scolaires *(Opération Tranquillité Absence), pensez à prévenir la brigade. Nous vous poserons certaines questions indispensables. Là aussi, quelques conseils :

- Prévenez vos voisins.
- Confiez, autant que faire se peut, les clefs à un proche.
- Faites relever votre courrier.

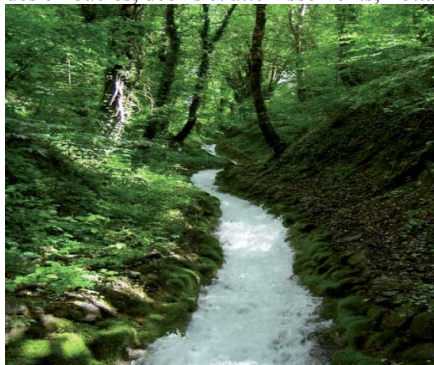
- Faites de l'auto-surveillance de quartier : si vous remarquez une présence qui vous paraît suspecte, de jour comme de nuit, quelque soit l'heure, prévenez-nous (n'ayez pas de scrupule, nous sommes là pour ça).

N'intervenez pas. Par contre, observez discrètement pour pouvoir décrire le ou les individus suspects et leur véhicule (marque et numéro).

Communiqué du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents

L'arrivée de l'hiver marque une étape essentielle du cycle biologique (de vie) des espèces animales et végétales qui résident sur les bords de la Choisille et de ses affluents. La diminution de l'ensoleillement et la baisse des températures annonce le repos végétatif. C'est le moment propice pour réaliser les travaux forestiers d'entretien (abattage, élagage, recépage, débroussaillage) de la végétation des berges.

Pour rappel, ces travaux relèvent d'obligation réglementaire qui concerne tous les propriétaires de parcelles riveraines des cours d'eau non domaniaux du bassin versant de la Choisille « art L.215-14 du code de l'Environnement : le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »...



Suite de cet article sur le site de la commune, consultez:

www.charentilly.com rubrique Actualités



Vœux du Maire 2011...

Vœux du MAIRE

Dimanche 16 Janvier 2011 à 10h30
Salle Polyvalente

Ce sera l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.



Arbre de Noël

samedi 11 décembre à 9h30
salle polyvalente

Suite aux chants des enfants de l'école, ceux-ci pourront assister à un spectacle financé par l'association de parents d'élèves, la rencontre du père-noël suivra, puis un jus de fruits sera offert par la municipalité.

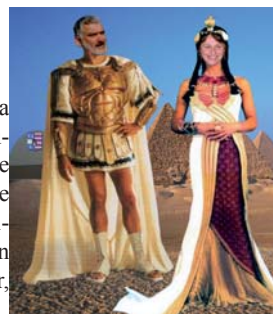


Bal de la St-Vincent

samedi 22 janvier 2010
salle polyvalente

A partir de décembre, le roi, la reine et leurs dauphins feront (dans la mesure de leurs possibilités) le tour du village le soir entre 18h00 et 20h30 et le samedi entre 10h et 13h00 pour vous proposer de participer à cette soirée dansante agrémentée d'un repas confectionné par Laurent Boucher, restaurateur de notre village.

Vous pouvez aussi, dès maintenant, réserver votre soirée en téléphonant à : Isabelle et Ghislain GUYON (roi et reine) au 02.47.56.66.70
Ou: Sylvie et Pascal BLONDEAU (les dauphins) au 02.47.56.63.42
Vos amis sont bien entendus aussi les bienvenus.



Noël en l'église de Charentilly

Nous serons heureux de recevoir, petits et grands qui viendront rendre visite à Jésus dans la crèche.

L'église sera chauffée et ouverte les 24 et 25 décembre de 16 h à 18 h.
Nous attendons votre visite.



Charentilly



L'Echo du Village

Décembre 2010

INFOS PRATIQUES

La Mairie
1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly



Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**Extraits de quelques décisions
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 15 Novembre 2010



NOUVELLE ECOLE.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie les 28 septembre, 7 octobre et 14 et a décidé de retenir par lot les entreprises les mieux disantes .

- Lot 3 Charpente métallique, entreprise Cometil 21 500 € HT.
- Lot 4 Charpente en bois, entreprise Charpente Thouarsaise 75 364 € HT.
- Lot 5 Couverture métallique, entreprise Flabeau 88 557 € HT.
- Lot 6 Étanchéité, entreprise SMAC 91 668 € HT.
- Lot 7 Menuiseries aluminium, entreprise Cancé Aluminium 118 500 € HT.
plus option 4 portes métalliques 4 700 € HT.
- Lot 9 Menuiseries intérieures, entreprise Laforest 56 779 € HT.
- Lot 10 Cloisons – isolation – plafond placostill, entreprise Dordoigne, 34 639 € HT.
- Lot 11 Carrelages – faïences – sols souples, entreprise Dordoigne, 63 708 € HT.
- Lot 12 Peintures, entreprise Charron 25 931 € HT.
- Lot 13 Faux plafonds, entreprise Morais 36 236 € HT.
- Lot 14 Enduit et isolation par l'extérieur, entreprise Gimonet 118 407 € HT.
- Lot 17 Electricité – courants forts et faibles, entreprise Inéo Centre 78 000 € HT
- Lot 18 Plomberie – sanitaires – chauffage – ventilation, entreprise Sani Climat 177 000 € HT.

Les lots 8 – Serrurerie – clôture portail coulissant, 15 - espaces verts, 16 - cuisine, non attribués à ce jour feront l'objet d'un nouvel examen.

Les entreprises retenues entrent dans l'estimation globale de l'avant-projet détaillé de février 2010.

L'aide au titre de la DGE 2009 a fait l'objet d'un premier acompte dans la caisse du Comptable public pour 84000 € et que l'aide au titre de la DGE 2010 a fait l'objet d'un premier acompte de 72000 € dans la même caisse.

ECOLE : PRÊT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Par courrier du 23 février 2010, un dossier d'aide financière à l'investissement a été remis à la CAF Touraine pour ce qui concerne la garderie périscolaire.

Par courrier du 5 octobre 2010, madame la Directrice de la CAF Touraine informe la commune que, le Conseil d'Administration de la CAF Touraine a émis un avis favorable à l'attribution d'une aide financière destinée à la création de la garderie périscolaire.

A ce titre un prêt de 21 240 € à 0% a été accordé. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce prêt.

ENTREE DU BOURG, RUE DES MAILLERIES :

ACCEPTATION DE L'AIDE « AMENDES DE POLICE »

Un avant-projet d'aménagement de l'entrée du bourg rue des Mailleries a été réalisé. Il sollicitait l'aide du produit des amendes de police afin de mener à bien l'opération. Notre commune est bénéficiaire d'une aide d'un montant de 9 982 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette subvention.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES : EXTENSION DU RESEAU AU LIEU-DIT « LES CHAMPS DE LA ROUTE », DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Le schéma communal d'assainissement, en date du 23 novembre 2009, prévoit que puisse bénéficier de l'assainissement collectif la zone du lieu-dit « Les Champs de la Route ». Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux et d'en confier la maîtrise d'œuvre à Safège, pour un montant de 9 029€ TTC.

CONSEIL D'ECOLE :

Les principaux points abordés :

- Suppression de l'emploi vie scolaire malgré les courriers de M. le Maire, de l'équipe enseignante et de l'association de parents d'élèves à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- règlement intérieur de l'école,
- élection des parents d'élèves du 15 octobre,
- effectifs 2010/2011 soit 114 élèves,
- intervenants extérieurs,
- enseignement de l'anglais
- aide personnalisée aux enfants en difficulté,
- quinzaine du livre,
- contrat éducatif municipal,
- sorties scolaires pédagogiques,
- fête de Noël samedi 11 décembre, le matin,
- fête de fin d'année le 26 juin 2011.

COMPTE-RENDU DES EPCI :

CCGC : Conseil communautaire du 8 novembre.

- 1ère tranche ZA Polaxis, accord est donné pour le lancement des travaux permettant une superficie de 13 hectares cessibles aux entreprises fin 2012.

- Adoption du budget Culture 2011 avec participation financière du budget communautaire de 160 000 €.

Satése 37 : modification statutaire, adhésion de la commune de Roche-corbon.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SATESE 37, le 27 septembre 2010 comme suit :

- Adhésion de la commune de Roche-corbon au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif.

QUESTIONS DIVERSES :

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 16 janvier 2011 à 10 h 30, salle Madeleine Guillemot. Tous les habitants sont cordialement invités.

Prochaine réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal prévu le lundi 20 décembre 2010 aura lieu le 13 Décembre 2010 à 20 heures 30, salle de la mairie.

(Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)

www.charentilly.com/rubrique/PV_Conseils

**Communication de la Gendarmerie
de Neuillé Pont Pierre**

L'approche des fêtes de fin d'année est souvent synonyme de recrudescence de vols en tous genres. Aussi, quelques précautions s'imposent. Voici, d'une manière non exhaustive, quelques conseils simples à appliquer au quotidien :

- Lorsque quelqu'un sonne à votre porte, si vous ne connaissez pas la personne, n'ouvrez pas tout de suite. Préférez plutôt une réponse depuis une fenêtre (à l'étage si possible, c'est mieux). Ne faites pas entrer chez vous des inconnus sans vous être assuré du bienfondé de leur visite.

- Ne laissez pas votre sac à main ou votre sacoche, vos clefs de voiture ou tout objet de valeur près de la porte d'entrée. Placez-les plutôt dans une pièce éloignée.

- Pour les femmes principalement : lorsque vous marchez dans un lieu public, portez une attention de tous les instants sur votre sac à main (ceux qui se mettent comme un sac à dos offrent tout loisir aux voleurs de se servir sans que vous vous en rendiez compte). Veillez à ce que votre sac soit bien fermé. Dans les magasins, ne le laissez pas sans surveillance sur l'assise enfant comme on le voit trop souvent.

- Si vous disposez d'un garage ou d'un terrain privé, rangez-y votre ou vos véhicules (plutôt que les laisser sur la voie publique) et fermez les à clef. Ne laissez pas non plus votre portail ouvert.

- Ne quittez pas votre maison, même pour quelques minutes, sans avoir fermé les fenêtres et portes à clefs (trois minutes suffisent amplement à un voleur pour agir).

- A l'attention plus particulière de nos aînés : concernant les documents bancaires, ne donnez JAMAIS le code confidentiel de votre carte bancaire à qui que ce soit. Certains malfrats se font passer pour votre banquier ou un policier pour vous extorquer ce code et se servir sur votre compte ! Le code confidentiel ne doit pas se trouver avec la carte, mais caché au fond d'un tiroir, en sécurité. Lors de retraits d'argent à un distributeur, veillez à ce que personne ne vous observe quand vous tapez votre code.

Au téléphone, ne dites jamais à un inconnu que vous vivez seul(e).